

Secrétariat de direction UFR STAPS

Affaire suivie par :

Sandra VILLIERE

Tél : 03 26 91 85 71

Mél : [sandra.villiere@univ-reims.fr](mailto:sandra.villiere@univ-reims.fr)

Reims, le 22 février 2023

Le directeur de l'UFR STAPS

à

Adresse :

Campus du Moulin de la Housse – Bâtiment 25

Chemin des Rouliers - BP 1036

51687 Reims Cedex 2

Madame la Directrice,

Monsieur le Directeur

### Objet : Collecte 2023 de la taxe d'apprentissage

Madame, Monsieur,

L'Unité de Formation et de Recherche en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (**UFR STAPS**) propose des formations scientifiques, techniques et professionnelles et participe à la production et à la diffusion de connaissances scientifiques et techniques dans le cadre des sciences du sport.

Ainsi les enseignements au sein des STAPS relèvent des sciences fondamentales (*biomécanique, anatomie fonctionnelle, psychologie, didactique, économie, physiologie, sociologie...*) et des activités physiques et sportives (*athlétisme, natation, gymnastique, sports collectifs, activités de pleine nature...*).

La taxe d'apprentissage est fondamentale pour notre composante, elle nous permet d'investir dans des équipements pédagogiques performants et de former toujours mieux vos collaborateurs de demain.

A partir de 2023, le versement du solde de la taxe d'apprentissage se fera auprès de l'URSSAF et/ou de la MSA. Il n'existe plus de collecte directe des organismes de formation.

L'UFR STAPS est habilitée à percevoir le solde de votre taxe d'apprentissage pour notre Licence professionnelle et pour nos 2 Masters :

- Licence professionnelle Animation, Gestion et Organisation des Activités Physiques et Sportives (AGOAPS), parcours Athlétisme, Boxe/MMA, Football, Judo, Natation ;
- Master Ingénierie et Ergonomie de l'Activité Physique ;
- Master Management du Sport.

Pour vous assurer que votre contribution nous soit bien attribuée, il est important de renseigner la plateforme SOLTÉA entre le 25 Mai et le 7 septembre 2023 avec notre **UAI 0511818Z**.

Si vous avez des interrogations concernant les modalités de versement, contactez-nous à l'adresse mail suivante : [staps-direction@univ-reims.fr](mailto:staps-direction@univ-reims.fr)

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à notre structure et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes plus sincères salutations.



William Bertucci